

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 5 novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des associations (stade de football) de la commune de PUJAUDRAN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 24 octobre 2018

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Christel Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRÉ, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU

PROCURATIONS :

- 1- Mme Christel BLASY-ROSSONI, a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Fabienne VITRICE
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à M. Jean-Luc DUPOUX
- 4- M. Patrick DUBOSC a donné procuration à Mme Angèle THULLIEZ
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 6- Mme Laura BELOTTI a donné procuration à M. Georges BELOU

Excusés : BLASY-ROSSONI, Lucien DOLAGBENU, Fabien VAZQUEZ, Patrick DUBOSC, Gérard PAUL, Jean-Michel SEYS, Anne-Cécile DELECROIX et Laura BELOTTI

Absents : Bertrand LAHILLE et Jean-Hubert ROUGÉ

A été nommée secrétaire : Mme Régine SAINTE-LIVRADE

Monsieur Roger HEINIGER, Maire de PUJAUDRAN, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. HEINIGER et demande aux conseillers communautaires d'observer une minute de silence en mémoire de Gérard BURGAN décédé (Sapeur-pompier volontaire retraité au centre de secours de l'ISLE-JOURDAIN et trésorier au comité des fêtes de l'ISLE-JOURDAIN).

Il procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

Mme Régine SAINTE-LIVRADE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	5
3	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	5
3.1	Inondations dans l'Aude : versement d'une aide exceptionnelle.....	5
4	FINANCES.....	6
4.1	Reversement de la subvention d'équipement relative au matériel informatique du poste de chargé de communication	6
4.2	Budget principal : décision modificative n° 2	6
5	COMMANDE PUBLIQUE	6
5.1	Convention de prestation de service pour l'entretien du gymnase.....	6
6	RESSOURCES HUMAINES	6
6.1	Modification du tableau des emplois	6
6.2	Convention avec le centre de gestion du Gers.....	7
7	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	7
7.1	Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie : projet de convention sur la commune de FONTENILLES.....	7
8	ENVIRONNEMENT.....	7
8.1	Lancement du plan de mobilité durable : demande de subventions	7
9	PETITE ENFANCE	8
9.1	Harmonisation des plafonds CAF dans la tarification Petite Enfance	8
10	SPORT.....	8
10.1	Gymnase	8
10.1.1	Avenant n° 1 à la convention financière passée avec le département du Gers pour la construction du nouveau gymnase de l'ISLE-JOURDAIN	8

10.1.2	Choix du nom.....	8
11	QUESTIONS DIVERSES.....	8
11.1	Proposition de calendrier pour les vœux agents et institutionnels	8
11.1.1	Noël des enfants des agents communaux et intercommunaux : le samedi 15 décembre 2018, à 15 h, à la salle polyvalente de l'ISLE-JOURDAIN.....	8
11.1.2	Vœux du personnel de la commune de l'ISLE-JOURDAIN et de la CCGT : le mercredi 9 janvier 2018, à 17 h 30, à la mairie de l'ISLE-JOURDAIN	8
11.1.3	Vœux institutionnels CCGT : le jeudi 17 janvier 2019, à 19 h, au musée campanaire de l'ISLE-JOURDAIN.....	8

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Mme NICOLAS demande à ce que le point 12.1 du procès-verbal du 25/09/2018 soit modifié comme suit :

12.TOURISME

12.1 Vote des nouveaux tarifs taxe de séjour (applicables au 01/01/2019)

Monsieur le Président rappelle que l'instauration de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire a été votée le 6 juin 2018 avec la taxation applicable le 1^{er} janvier 2018 pour les hébergements du territoire.

Il indique qu'une circulaire préfectorale du 27 août 2018 vient indiquer aux collectivités les nouvelles délibérations à prendre avant le 1^{er} octobre 2018 pour application au 1^{er} janvier 2019.

Il propose la nouvelle grille tarifaire.

Mme NICOLAS propose que pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée soit de 2 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles, soit 2,30 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Elle précise que cette réglementation soit aussi appliquée sur les plateformes internet qui doivent se conformer aux dates prévues dans la délibération du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour une application au 1^{er} janvier 2019 telle que suit :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarifs applicables au 01/01/2019
Palaces	0,70	4,00	1,20
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,00	1.20
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	1,20
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	1,20
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0,75

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	0,75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20	0,60	0,60
Terrains de camping et de terrains de caravanage classés en 1, et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,20	0,20

Hébergements	Taux minimum	Taux maximum	Tarifs au 01/01/2019
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	5 %	2,00 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal modifié de la séance du 25 septembre 2018.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte des décisions.

3 FONCTIONNEMENT INTERNE

3.1 Inondations dans l'Aude : versement d'une aide exceptionnelle

Afin de témoigner la solidarité aux habitants et d'apporter un soutien financier aux communes audoises sinistrées, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser la somme de 1 000 € aux communes sinistrées de l'Aude,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cet effet,
- d'inscrire les crédits au budget 2018.

4 FINANCES

4.1 Reversement de la subvention d'équipement relative au matériel informatique du poste de chargé de communication

En 2016, la CCGT a recruté un chargé de communication à mi-temps. Cet agent occupait également un second mi-temps de chargé de communication auprès de la commune de l'ISLE-JOURDAIN. La CCGT a acheté le matériel informatique nécessaire à l'exercice des fonctions de cet agent. Afin de mutualiser l'acquisition du matériel et d'éviter des dépenses en double, il a été convenu que la commune de l'ISLE-JOURDAIN participerait à l'acquisition de ce matériel informatique, de logiciels et autres matériels nécessaires à l'exercice des missions du poste de chargé de communication sous forme de subvention d'équipement, à hauteur de 50 % du montant HT soit 1 500,00 €. L'agent ayant quitté ses fonctions, cet emploi n'est plus mutualisé et la CCGT a repris pleine possession du matériel. Aussi, la commune de l'ISLE-JOURDAIN demande le remboursement de la subvention versée en 2016, déduction faite du montant des amortissements déjà comptabilisés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser à la commune de l'ISLE-JOURDAIN la subvention d'équipement à hauteur de 900,00 €.

4.2 Budget principal : décision modificative n° 2

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal.

5 COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Convention de prestation de service pour l'entretien du gymnase

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de prestation de service, jointe en annexe, avec la commune de l'ISLE-JOURDAIN pour la réalisation de l'entretien du gymnase intercommunal pour une durée d'un an, jusqu'au 07/10/2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le nouveau tableau des emplois et dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits aux chapitres concernés du budget principal.

6.2 Convention avec le centre de gestion du Gers

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive, jointe en annexe, pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter du 01/01/2019.

7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie : projet de convention sur la commune de FONTENILLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention : Mme MONFRAIX) :

- d'autoriser le Président à signer la convention d'anticipation foncière avec l'EPF d'Occitanie et la commune de FONTENILLES ci-jointe ;
- de désigner M. IDRAC (Président de la CCGT), M. PAUL (Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire) et M. BELOU (Vice-président en charge des Finances) comme représentants de la CCGT au comité de pilotage qui sera mis en place pour assurer le suivi de la convention ;
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de la convention.

8 ENVIRONNEMENT

8.1 Lancement du plan de mobilité durable : demande de subventions

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel qui suit pour la réalisation du Plan de mobilité durable pour un montant de 45 000 €

Coût de la prestation € HT :	45 000 €
Ressources :	
CCGT (20 %)	9 000 €
ADEME (50 %)	22 500 €
LEADER (30 %)	13 500 €

- de solliciter aux organismes participant à ce plan de financement les subventions correspondantes,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2019.

9 PETITE ENFANCE

9.1 Harmonisation des plafonds CAF dans la tarification Petite Enfance

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à modifier le règlement intérieur du multi accueil de FONTENILLES, afin d'adopter les plafonds CNAF, comme l'ensemble des établissements accueillant de jeunes enfants, sur le territoire de la Gascogne Toulousaine.

10 SPORT

10.1 Gymnase

10.1.1 Avenant n° 1 à la convention financière passée avec le département du Gers pour la construction du nouveau gymnase de l'ISLE-JOURDAIN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'avenant à la convention financière passée avec le Département.

10.1.2 Choix du nom

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 voix contre : Mme NICOLAS et 2 abstentions : Mme THULLIEZ et M. DUPOUX) de donner le nom de « Gasco'Sports » au nouveau complexe sportif de la Gascogne Toulousaine.

11 QUESTIONS DIVERSES

11.1 Proposition de calendrier pour les vœux agents et institutionnels

11.1.1 Noël des enfants des agents communaux et intercommunaux : le samedi 15 décembre 2018, à 15 h, à la salle polyvalente de l'ISLE-JOURDAIN

11.1.2 Vœux du personnel de la commune de l'ISLE-JOURDAIN et de la CCGT : le mercredi 9 janvier 2018, à 17 h 30, à la mairie de l'ISLE-JOURDAIN

11.1.3 Vœux institutionnels CCGT : le jeudi 17 janvier 2019, à 19 h, au musée campanaire de l'ISLE-JOURDAIN

Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 5 décembre 2018, à 20 h 30, à l'ISLE-JOURDAIN.

La séance est levée à 21 h 45.

Ce compte-rendu a été affiché le 07/11/2018.

Le Président,

Francis DURAC